Chambre de Métiers et de l'Artisanat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Mieux accompagner votre apprenti(e) déficient(e) intellectuel(le)

QU'EST-CE QUE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ?

La déficience mentale se caractérise par la limitation du fonctionnement intellectuel et des habiletés. Il y a un décalage entre l'âge chronologique de la personne et son âge mental.

La personne présentant une déficience intellectuelle a une capacité plus limitée d'apprentissage général qui perdure dans le temps. La déficience intellectuelle est un handicap dont les manifestations ne sont pas dues à un manque de volonté ou d'intérêt.

Le jeune peut apprendre mais plus lentement et moins de choses. Chaque progrès est une réussite pour l'apprenti et pour son tuteur.

Il est important de noter que les apprentissages peuvent plafonner à un moment donné, du fait de la déficience, sans pour autant remettre en cause l'investissement du jeune et/ou de son entourage.

Les causes de la déficience intellectuelle sont multiples : génétiques, environnementales, traumatiques...

LA COMPENSATION DU HANDICAP EST-ELLE POSSIBLE ?

Chaque jeune a des faiblesses bien spécifiques, mais également des points forts, sur lesquels il faut s'appuyer. Il convient de les développer pour mettre en place les moyens de compensation du handicap.

L'entourage (famille, enseignants, éducateurs ou personnes l'ayant reçu en stage) qui connaît bien la personne constitue une ressource indispensable pour identifier ses potentiels.

Des prises en charge éducatives, rééducatives (orthophonie, psychomotricité, ergothérapie...) et psychologiques peuvent être mises en place pour aider la personne.

Cela peut nécessiter une adaptation du temps de travail en fonction des rendez-vous fixés par les professionnels.

QUELLES CONSÉQUENCES POSSIBLES EN SITUATION DE TRAVAIL ?

Compréhension générale

Un jeune peut avoir des difficultés à appréhender son environnement, les consignes, l'abstraction, l'humour et les règles.

Repérage dans l'espace et/ou dans le temps

Un jeune déficient intellectuel peut avoir des difficultés à :

- gérer son temps
- se repérer dans un lieu nouveau,
- organiser son espace de travail.

Maintien de l'attention

Un jeune déficient intellectuel ne peut pas maintenir son attention sur une tâche aussi longtemps qu'un autre jeune.

Mémorisation

- traitement et mémorisation déficitaires des informations
- difficultés pour retrouver une information stockée en mémoire.

Apprentissages scolaires

Certains apprentissages sont difficiles, voire impossibles tels que le calcul, le raisonnement, la lecture, l'écriture...

Environnement social

La compréhension des codes sociaux implicites est partielle ou erronée : utilisation systématique du tutoiement quel que soit l'interlocuteur...

Capacité d'adaptation aux évènements imprévus

Le jeune peut être déstabilisé quand il n'a pas ses repères : changement de machines, de collègues, de procédure...

Difficultés de généralisation

Une chose apprise dans un contexte n'est pas forcément réutilisée dans un autre contexte de façon spontanée.

Endurance

Fatigabilité intellectuelle et physique.

Autres difficultés possibles

Difficultés d'expression du langage, coordination motrice...

UN EXEMPLE EN SITUATION DE TRAVAIL

Imaginez-vous ne pouvoir faire ou penser qu'une seule chose à la fois : chaque nouvel élément vous perturbe dans la réalisation d'une tâche.

Dans ces conditions, il est difficile de se concentrer. Il en est de même pour les personnes déficientes intellectuelles.

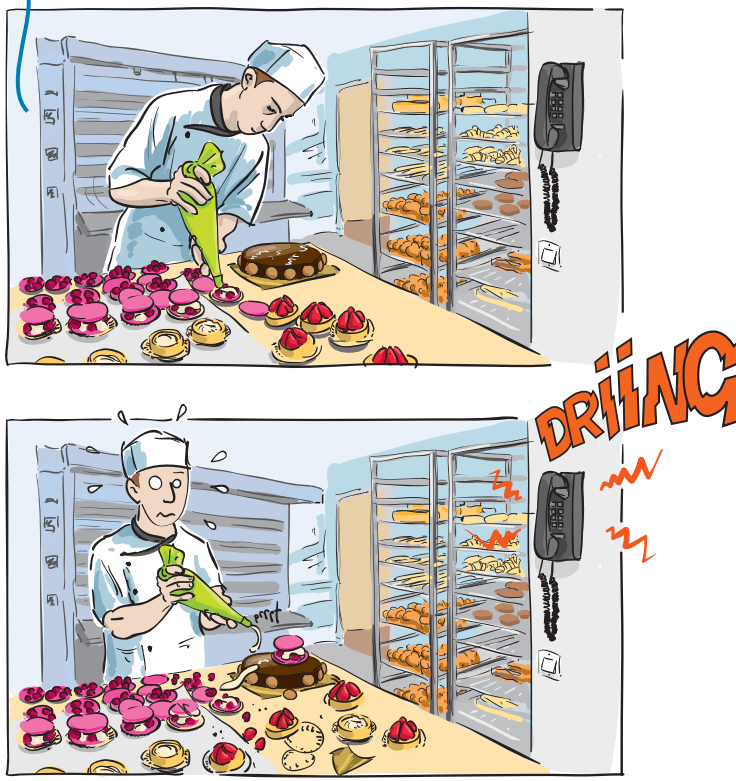

CONSEILS POUR ACCOMPAGNER AU MIEUX L'APPRENTI(E) DÉFICIENT(E) INTELLECTUEL(LE)

ACCUEILLIR LA PERSONNE DANS L'ENTREPRISE

- Visiter les locaux, présenter la personne aux autres salariés, communiquer les règles de vie collective : tenue, horaires, pauses, procédures de sécurité, règles…

ORGANISER LE TRAVAIL DE L'APPRENTI(E)

- **Utiliser un planning visuel :** écrit et/ou avec des images
- **Éviter de confronter** le jeune à la prise d'initiative
- **Construire les consignes avec le jeune**
- Accompagner les consignes orales par des **consignes écrites qui doivent rester accessibles en permanence**. Ne pas hésiter à les associer à des supports visuels : photo, dessin, schéma…
- **Donner une seule consigne à la fois**, tant que la tâche n'est pas acquise
- **Utiliser des phrases courtes** avec un vocabulaire simple et concret
- **Organiser les tâches de façon récurrente** jusqu'à l'automatisation de leur réalisation
- **Segmenter la réalisation de la tâche** en différentes étapes et définir le temps nécessaire pour accomplir chacune d'elle
- **Se concentrer sur ce qu'il faut faire,** plutôt que sur les erreurs à ne pas commettre, pour ne pas perdre le jeune dans son raisonnement

ACCOMPAGNER LA RÉALISATION DE LA TÂCHE

- **Établir la liste écrite des tâches** et barrer chacune au fur et à mesure de sa réalisation. Par exemple, vous pouvez utiliser une fiche plastifiée qui sera réutilisée
- **Valoriser les succès pour renforcer la motivation et la confiance en soi du jeune**

Votre contact, votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat

AIN
Centre d'aide à la décision (CAD)
Tél. 04 74 47 49 49
s.petrowitsch@cma-ain.fr

ARDÈCHE
Pôle promotion des métiers et de l'apprentissage
Tél. 04 75 07 54 00
polepma@cma-ardeche.fr

DRÔME
Centre d'aide à la décision (CAD)
Tél. 04 75 48 72 00
m.faure@cma-drome.fr

ISÈRE
Centre d'aide à la décision (CAD)
Tél. 04 76 70 82 09
cad@cma-isere.fr

LOIRE
Centre d'aide à la décision (CAD)
Tél. 04 77 92 38 00
cad@cma-loire.fr

RHÔNE
Centre d'aide à la décision (CAD)
Tél. 04 72 43 43 66
apprentissageethandicap@cma-lyon.fr

SAVOIE
Centre d'aide à la décision (CAD)
Tél. 04 79 69 94 47
cad@cma-savoie.fr

HAUTE-SAVOIE
Centre d'aide à la décision (CAD)
Tél. 04 50 23 10 20
cad@cma-74.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

En partenariat avec :

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

Estève Design Graphique - Lyon